



Rapport d'activités 2024

Sommaire

PRÉSENTATION

INSTANCES DÉCISIONNELLES

RESSOURCES HUMAINES

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

ACTIONS DE COMMUNICATION

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS

MODALITÉS D'EXPLOITATION
DU SERVICE PUBLIC

TONNAGES

TRAITEMENT

MESURES PRISES POUR PRÉVENIR OU ATTÉNUER
LES EFFETS PRÉJUDICIALES À L'ENVIRONNEMENT

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Présentation

Le Covaldem11 est un syndicat mixte fermé à la carte auquel les adhérents confient obligatoirement la compétence traitement et facultativement la compétence collecte.

Liste des collectivités adhérentes

Pour la compétence traitement :

La Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo
 La Communauté des Communes des Pyrénées Audoises
 La Communauté des Communes du Limouxin
 La Communauté des Communes Montagne Noire
 Le SMICTOM de l'Ouest Audois
 La Communauté des Communes Région Lézignanaise
 Corbières et Minervois

Pour les compétences collecte :

La Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo
 La Communauté des Communes Montagne Noire pour les communes de Brousses et Villaret et Fontiers Cabardès.

La compétence traitement des déchets recouvre :

- L'enlèvement et le traitement des déchets issus des déchèteries,
- Le transport des déchets,
- Le transfert,
- Le tri, la valorisation et l'élimination des déchets,
- L'organisation, le pilotage et la promotion du programme de prévention, du tri et de recyclage des déchets, y compris le compostage de proximité,
- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets,
- L'étude et la mise en œuvre de solutions novatrices de valorisation des déchets,
- La vente des produits de l'exploitation des équipements.

Afin de rationaliser les équipements du syndicat, des déchets industriels banals issus du territoire du syndicat pourront être accueillis et traités sur ses installations. Les déchets liés aux déchets de l'assainissement des eaux usées ne sont pas pris en charge.

La compétence collecte des déchets ménagers et assimilés recouvre :

- La collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables,
- La collecte des bacs de regroupement des ordures ménagères résiduelles et des recyclables,
- La collecte des colonnes, conteneurs enterrés, semi-enterrés des ordures ménagères résiduelles et des recyclables,
- La gestion des déchèteries.



6 collectivités adhérentes
 377 communes
 244 204 habitants

Les instances décisionnelles

Le comité syndical est composé de délégués titulaires et suppléants, élus de proximité représentant les collectivités adhérentes. Le bureau, composé du Président, de Vice-Présidents et de membres se réunit régulièrement. Il peut prendre des décisions et prépare également les dossiers à présenter en Comité Syndical. Au 21 septembre 2020 la composition du Bureau Syndical et du Comité Syndical est donc la suivante :

BUREAU SYNDICAL

1 Président
10 Vice-Présidents
7 Membres du Bureau

COMITÉ SYNDICAL

La Communauté d'agglomération Carcassonne aggro :
14 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET 14 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
La Communauté de Communes Montagne Noire :
2 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET 2 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
La Communauté de Communes Pyrénées Audoises :
3 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET 3 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
La Communauté de Communes du Limouxin :
6 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET 6 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
La Communauté de Communes de la Région Lézignanaize
Corbières et Minervois :
6 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET 6 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Le SMICTOM de l'Ouest Audois :
7 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET 7 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS



Liste des délégués : <https://covaldem11.fr/les-elus/>

DECISIONS / DELIBERATIONS

Dans le cadre de ses délégations de compétences, le Président a pris 60 décisions.

Dans le cadre de ses délégations de compétences, le Bureau Syndical s'est réuni à l'occasion de 7 séances en 2024 dont sont issues 21 décisions.

Le Comité Syndical s'est réuni à l'occasion de 7 séances en 2024 et a pris 60 délibérations.

A NOTER

Conformément à la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 et à l'article L5211-40-2 du CGCT, le Covaldem11 doit informer de ses affaires faisant l'objet d'une délibération les conseillers municipaux des communes membres qui ne sont pas membres du comité syndical.

Ils sont destinataires d'une copie de la convocation adressée aux membres du comité syndical avant chaque réunion de l'organe délibérant du syndicat accompagnée, le cas échéant, de la note explicative de synthèse ainsi que le compte rendu des réunions de l'organe délibérant du syndicat.

Le Covaldem11 adresse donc à l'ensemble des délégués de ses collectivités adhérentes ces informations via DEMATIS son support de dématérialisation.

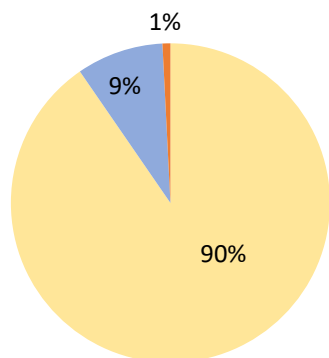
Les ressources humaines

Les effectifs

Au 31 décembre 2024, le Covaldem11 employait 124 agents (soit 89 hommes et 35 femmes).

Répartition de l'effectif au 31.12.2024 par statut

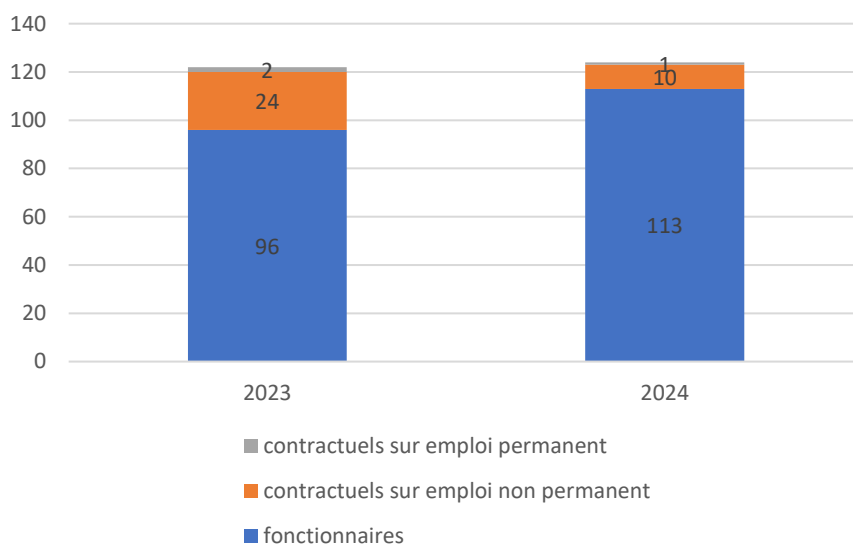
- Fonctionnaires
- Contractuels sur emploi non permanent
- contractuels sur emploi permanent



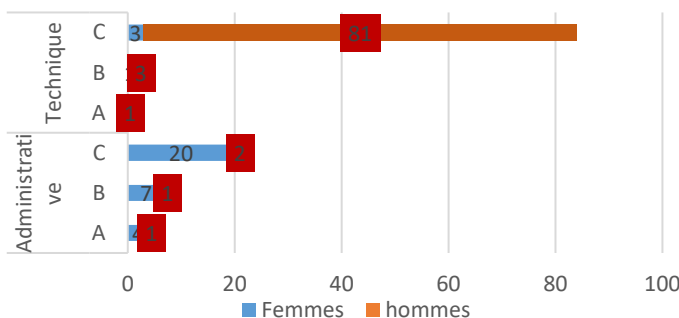
Zoom sur l'accueil de volontaires en service civique

- ✓ Mission proposée : ambassadeur du tri
- ✓ 4 volontaires ont été accueillis au pôle Développement Durable
- ✓ Durée de 8 mois

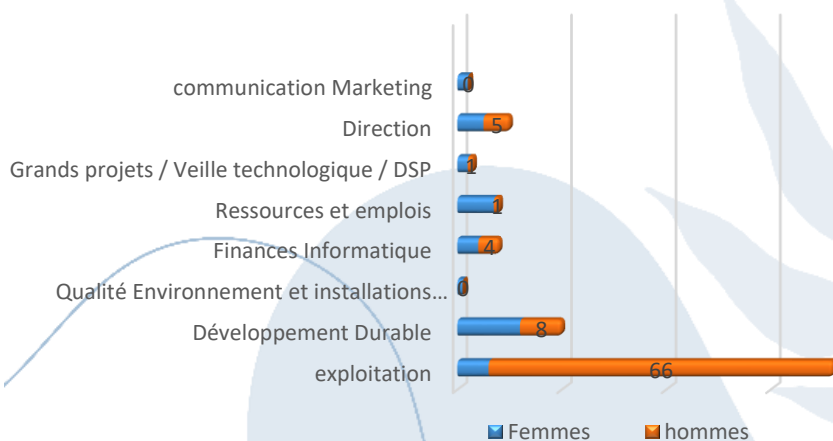
Evolution du nombre d'agents par statut



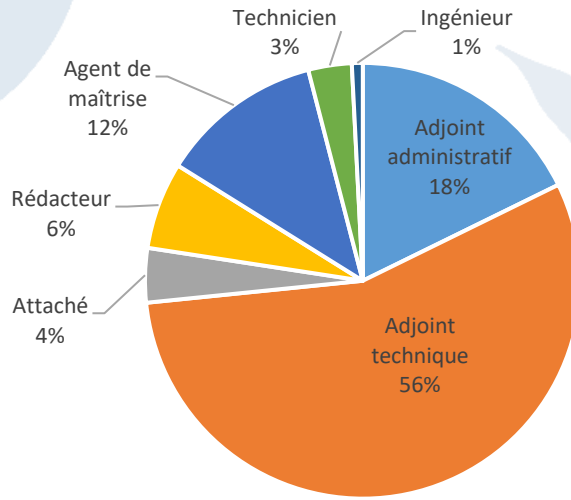
Nombre d'agents par filière, catégorie et genre



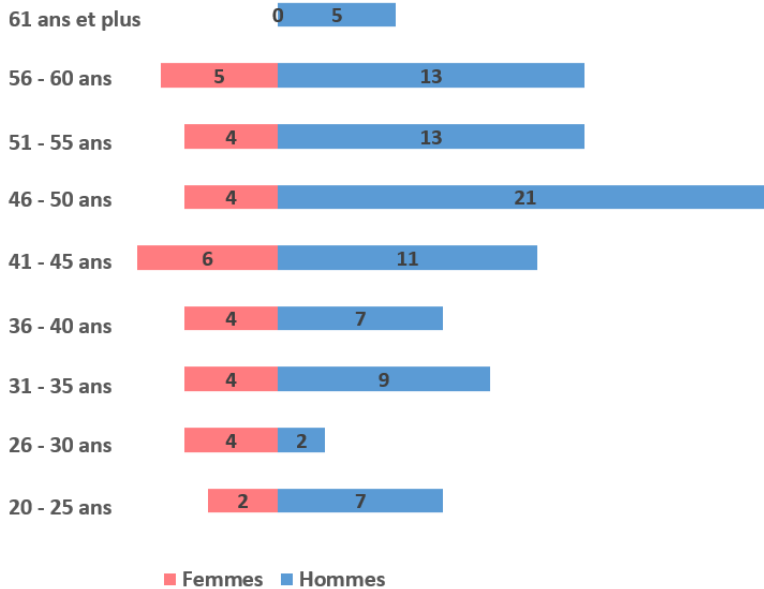
Nombre d'agents par pôle et genre



Répartition des effectifs par cadre d'emploi



Pyramide des âges



La Formation

363
Jours de formations

90
Agent formés

72 Hommes
18 Femmes

72%
des agents formés

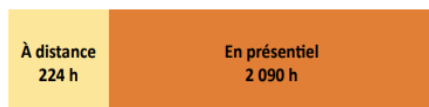
48 649 €
Coût total

FORMATIONS REALISEES

	2022	2023	2024
Nombre d'heures de formations	1 832	2 487	2 314
Nombre de jours de formations	305	414	363
Effectif au 31/12	122	122	125
Nombre moyen de jours de formations par agent	4	4,5	4

Pôles	Nombre d'agents formés		
	2022	2023	2024
EXPLOITATION	42	59	57
DEVELOPPEMENT DURABLE	18	14	15
FINANCES - INFORMATIQUE	7	6	6
RESSOURCES ET EMPLOI	8	7	7
COMMUNICATION	2	2	2
DIRECTION GENERALE/ADJOINTE	6	5	2
QUALITE MOYENS GENERAUX	1	-	1

Répartition du nombre d'heures de formation



COÛT DE LA FORMATION

Type de dépenses	2022	2023	2024
Cotisation CNFPT	23 843	27 538	28 238
Formations payantes	7 797	15 602	18 972
Frais déplacement / hébergement pour formation	2 619	2 451	947
Frais déplacement pour concours / examens pro	713	0	492

L'Absentéisme

	2023	Taux d'absenteisme 2023	2024	Taux d'absenteisme 2024
ACCIDENT	72 j/an*	0.26	5 j/an*	0.02
MALADIE PROFESSIONNELLE	0 j/an*	0	0 j/an*	0
CONGE LONGUE DUREE/LONGUE MALADIE	1946 j/an*	7	1614 j/an*	5.66
MALADIE ORDINAIRE	620 j/an*	2.23	1015 j/an*	3.56
MATERNITE	75 j/an*	0.27	125 j/an*	0.44
TOTAL	2713 j/an*	9.75	2759 j/an*	9.68

Le dialogue social

Le Comité Social Territorial se sont réunis 4 fois chacun sur l'année 2024. L'ensemble des avis ont été notifiés par l'établissement de procès-verbaux. Ces derniers sont consultables sur les panneaux d'affichage de la collectivité ainsi qu'au service ressources humaines.

Les Actions menées dans le cadre de l'hygiène et la sécurité

Révision annuelle du document unique

Réalisation de formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) en intra.

Sessions en intra de formations SST (Sauveteur Secouriste au Travail)

Formation de la conseillère de prévention sur les Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

Et sur l'intégration des Risques Psychosociaux dans le document unique

Formation des agents auprès du CNFPT : Gestion des conflits auprès des Conseillers valoristes, formation DDS (Déchets Diffus Spécifiques), formation amiante, formations diverses sur les métiers, éco conduite etc...

Animations de quart d'heures sécurité.

Révision du livret d'accueil sécurité

Présentation d'une thématique prévention par mois via la revue de presse interne

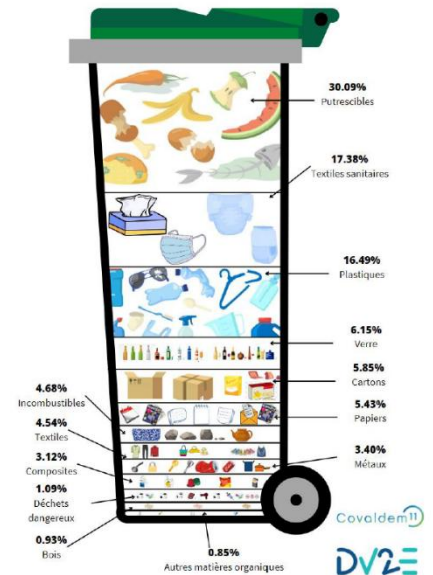
Collaboration avec le médecin du travail du CDG11

Les événements marquants

Campagne de caractérisations 2024

Fin 2024, le Covaldem11 a organisé une campagne de caractérisations des ordures ménagères qui a été réalisée par le bureau d'études DV2E. Les 20 échantillons qui ont été prélevés et analysés provenaient de l'ensemble du territoire du Covaldem11.

Dans l'ensemble, des améliorations ont pu être constatées par rapport aux résultats obtenus en 2021. En revanche, les résultats montrent qu'il reste une part importante de déchets putrescibles, de textiles sanitaires et d'emballages dans les ordures ménagères. Les biodéchets, qui doivent être triés séparément depuis le 1^{er} janvier 2024, représentent encore près d'un tiers de la composition d'une poubelle ménagère moyenne.



Mise en place des nouvelles REP : (PMCB, JJ, ABJ, Outillage du peintre)

La mise en place des nouvelles REP avec deux Eco-organismes (EcoMaison et Valobat) a exigé de visiter toutes les 41 déchèteries du territoire du Covaldem11, de former les agents techniques des déchèteries (9 sessions) et de mettre en place une signalétique spécifique

Elle a été réalisée en trois phases :

- Première phase en octobre 2024 : 15 sites de Carcassonne Agglo (1 EPCI adhérent)
- Seconde phase en décembre 2024 : 17 sites des CDC du Lézignanais, Limouxin, Montagne noire et Pyrénées audoises (4 EPCI + Audeval)
- Troisième phase prévue début 2025 (mars) pour 9 sites du Smictom Ouest Audois

Cela s'est traduit par la mise en place de nouveaux conteneurs tels :

- Des bennes 30 m³ pour le bois multi -REP à la place des anciennes à bois traité
- Des colonnes à plâtre
- Des chevalets métalliques pour les huisseries
- Des caisses type croco pour les outils du peintre

La révolution des déchèteries : des agents experts

Nos déchèteries ne sont plus seulement des centres d'apports de déchets mais des centres de tri et de valorisation où chaque geste des usagers est accompagné par des agents experts. Elles sont désormais des équipements majeurs de la valorisation des déchets. La qualité des flux dépend grandement des orientations et conseils que donnent les agents en haut-de-quai aux usagers. L'optimisation du tri et du remplissage des bennes sont également une des missions de l'agent. Le suivi administratif et de la traçabilité sont essentiels au bon fonctionnement de la déchèterie. La multiplication des flux, le réemploi, le renforcement des filières REP (Responsabilité élargie du producteur) ainsi que les changements de consignes qu'elles occasionnent, font de l'agent en haut-de-quai le maillon essentiel d'une déchèterie.

Nous avons souhaité mettre en avant ces modalités par :

- Des changements de noms : Déchèterie devient écocentre, Agent devient conseiller valoriste
- La mise en place d'un pass permettant l'accès des usagers



Communication

Le Covaldem11 dispose d'un service Marketing Communication et d'un service Développement Durable dont la mission principale est de promouvoir la réduction, le recyclage et la valorisation des déchets.



Biodéchets Composteurs

777 composteurs individuels
535 composteurs collectifs installés
96 communes équipées
6 composteurs collectifs pédagogiques



Broyez du vert broyage auprès des habitants à la demande des communes
109 opérations sur 34 communes et 39 broyages de sapins en période des fêtes



Gaspillage Alimentaire

Accompagnement de 6 établissements scolaires, travail avec les équipes pédagogiques, les personnels de restauration et les élèves. De nombreuses animations sur cette thématique : vélo jus, sensibilisation en classe, à la cantine



Opération poules

3 opérations d'adoption de poules pour réduire ses déchets : plus de 270 familles ont pu accueillir leurs poules



Tri des textiles

369 Tonnes collectées de textile
38 animations



Eco exemplarité

18 accompagnements dans l'utilisation de gobelets réutilisables
21 actions en externe
4 actions en interne



SEDD

Dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, la Ville de Carcassonne et le Covaldem11 ont organisé une grande journée de l'environnement avec la participation de l'Office Municipal de Tourisme et de la Ligue de Protection des Oiseaux
500 visiteurs



Semaine de la réduction des déchets :

2 jours d'animations, ateliers et jeux pour sensibiliser les participants au gaspillage alimentaire dans la galerie marchande du centre commercial Rocardest pour la SERD
Plus de 2 000 visiteurs

Sensibilisation de la population

70 animations et 1 367 jeunes sensibilisés
41 visites du Tri Aventure
911 personnes
3 visites du jardin ethnobotanique
48 personnes

1 335 courriers envoyés aux nouveaux habitants pour les informer des modalités de collecte et de tri

3 665 bacs refusés à la collecte ayant enclenché une sensibilisation et la rectification du geste de tri : 505 foyers visités en porte à porte

188 foyers visités lors d'un suivi qualité et 2 064 bacs : Une amélioration de 8% de la qualité du tri a pu être constaté après le second passage

Nombre de stop pub : 60 aux particuliers et 285 aux mairies

3000 magazines Mazette distribués aux établissements de loisirs et de vacances, ce magazine fait le tour des différentes thématiques de la gestion des déchets de manière ludique et pédagogique.

Le grenier

158 tonnes en 2024 (125t en 2023) d'objets détournés et réemployés grâce à la récupération en déchèterie et éco centres par MP2 et le Parchemin.



Suivez-nous sur
Facebook

Avec ses 4 659 abonnés au 31 décembre 2024, la page facebook du Covaldem11 connaît une visibilité importante avec plus de 184 000 « portées publications » et plus de 7 400 « clics sur article ».

*Rapport annuel 2024
sur le prix et la qualité du service
public d'élimination des déchets
ménagers et assimilés*

Modalités d'exploitation du service public

Le Covaldem11 exécute ses missions soit en régie, soit via des prestations de service, soit via une délégation de service public.

La pré-collecte :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la pré-collecte (fourniture et maintenance des contenants de collecte) a été confiée à AUDEVAL sur l'ensemble du territoire de Carcassonne Agglo



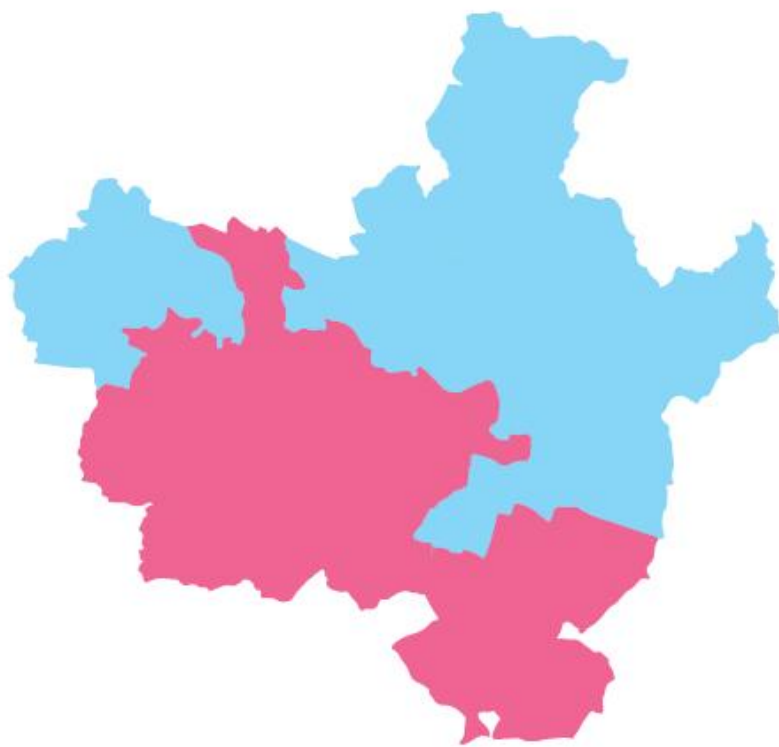
Les collectes :

Pour ce qui concerne la collecte des bacs, sur les 85 communes que compte Carcassonne Agglo, 42 sont collectées en régie (sur les secteurs de Peyriac Minervois, Alzonne, Conques sur Orbiel et Piemont d'Alaric). Le dispositif de collecte a évolué en 2024 en rationalisant une tournée réalisée en micro benne et l'affectant sur d'autres collectes réduisant ainsi le nombre d'heures de collecte. Les 43 autres communes sont collectées par la société AUDEVAL* dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).

C'est également AUDEVAL qui, dans le cadre de cette DSP, collecte les colonnes à verre et recyclables sur l'ensemble des communes de Carcassonne Agglo.



**AUDEVAL est une filiale du groupe SUEZ dédiée à la gestion du contrat de DSP signé par le Covaldem11 avec SUEZ*



SECTEUR RÉGIE

Nb hab PàP OM *1 :	980
Nb hab PàP CS *2 :	980
Nb B PàP OM *3 :	182
Nb B PàP CS *4 :	142
Nb hab PdR OM *5 :	32 392
Nb hab PdR CS *6 :	32 392
Nb B PdR OM *7 :	0
Nb B PdR CS *8 :	0

Fréquence de collecte

OM: 1 fois/semaine et 2 fois/semaine pour les vieux centres
CS: 1 fois/semaine ou 1 fois/2 semaines pour les écarts

SECTEUR EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

(SECTEUR CARCASSONNAIS)

Nb hab PàP OM *1 :	59 681
Nb hab PàP CS *2 :	63 763
Nb B PàP OM *3 :	1397
Nb B PàP CS *4 :	1334
Nb hab PdR OM *5 :	26 813
Nb hab PdR CS *6 :	19 894 + 2 837 PAV
Nb B PdR OM *7 :	744
Nb B PdR CS *8 :	744

Fréquence de collecte

OM : 1 fois/semaine pour les zones pavillonnaires et écarts et 2 fois/semaine pour les villages et centres bourgs.
CS : 1 fois/semaine et 1 fois/2 semaines pour les écarts.
 Sauf centre ville et Cité de Carcassonne pour lesquels la fréquence de collecte est plus importante et adaptée à l'activité saisonnière et touristique.

*1 : Nombre d'habitants pris en charge par le service porte à porte ordures ménagères
 *2 : Nombre d'habitants pris en charge par le service porte à porte collecte sélective
 *3 : Nombre de bénéficiaires « non habitants » pris en charge par le service porte à porte ordures ménagères
 *4 : Nombre de bénéficiaires « non habitants » pris en charge par le service porte à porte collecte sélective
 *5 : Nombre d'habitants pris en charge par le service point de regroupement ordures ménagères
 *6 : Nombre d'habitants pris en charge par le service point de regroupement collecte sélective
 *7 : Nombre de bénéficiaires « non habitants » pris en charge par le service point de regroupement ordures ménagères
 *8 : Nombre de bénéficiaires « non habitants » pris en charge par le service point de regroupement collecte sélective

Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles :

- Une collecte séparative des biodéchets va se déployer sur le centre de ville de Carcassonne sur une vingtaine de points pour les habitants ne pouvant pas bénéficier d'un composteur.
- Une étude d'optimisation des tournées de collecte en régie doit être menée pour rationaliser les camions et les kilométrages parcourus tout en garantissant une amélioration des conditions de travail des agents de collecte.
- La résolution des points noirs, collectes difficiles et dangereuses (chaussées non adaptées, impasses sans aire de retournement, rues étroites...), se continue dans les communes pour se conformer aux exigences réglementaires en la matière.
- Le système de suivi des camions va refaire peau neuve pour mieux communiquer avec les communes et les habitants sur les gestes de tri ou les dépôts de vrac par exemple à partir des remontées identifiées par les équipages de collecte.

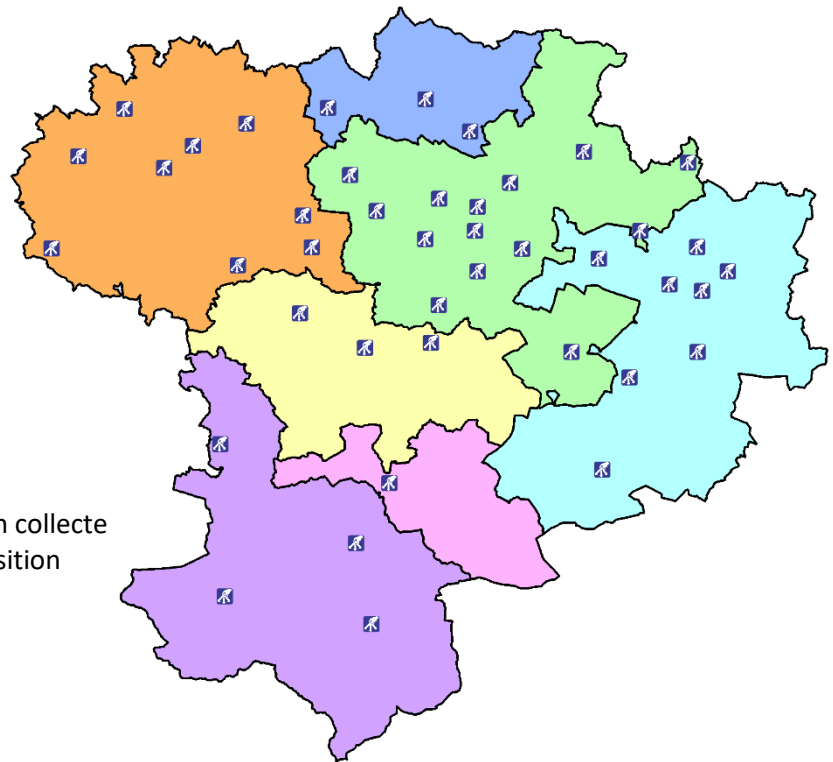
Les déchèteries :

Le Covaldem11 dispose de 42 déchèteries sur son territoire, dont 14 qui sont exploitées directement en régie (les écocentres) et 1 exploitée par AUDEVAL.



La collecte des encombrants en régie:

Elle concerne uniquement 4 villages (Citou/Castans/Lespinassière/Cabrespines) en collecte mensuelle sur appel, compte tenu de leur position géographique.



Le transport :

L'enlèvement et le transport des bennes d'encombrants, cartons et déchets verts de 30 des 40 déchèteries du COVALDEM11 sont effectués par AUDEVAL dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. Sur les 11 autres déchèteries (déchèteries de l'Ouest Audois), c'est la Régie de Transport du Covaldem11 qui assure ces enlèvements.

Sur la plupart des déchèteries, les bennes de ferraille et bois sont évacuées par la Régie de Transport basée à Carcassonne et à Fendeille. Le transport d'une partie d'entre elles a toutefois été confié à des transporteurs locaux par le biais de marchés publics.

Les bennes de mobilier et de déchets électriques, électroniques et électroménagers sont transportés par des prestataires mandatés par des Eco Organismes

Les ordures ménagères résiduelles et assimilées, les encombrants et le produit des collectes sélectives (déchets recyclables) transitent par les 5 quais de transfert du COVALDEM11 où elles sont rechargées dans des camion de grande capacité afin d'en optimiser le transport jusqu'aux différentes unités de traitement. Ce transport est assuré par AUDEVAL et ses sous-traitants.



Les traitements

En régie : Gestion de l'ISDI et de la plateforme bois

En prestation :

Traitement d'une partie des déchets ménagers spéciaux, du bois, des gravats et de la ferraille

En délégation de service public :

Le tri des emballages recyclables en centre de tri

Traitement du contenu des bennes de déchèterie (cartons, encombrants)

Valorisation des déchets verts

Traitement des OMR et assimilées, recyclables secs et verre



41 Déchèteries (bas de quai : transport et traitement des déchets triés)

- cartons : en Délégation de Service Public
- encombrants : en Délégation de Service Public
- déchets verts : en Délégation de Service Public
- bois A : transport (régie ou prestataire), pré-traitement (prestataire), valorisation thermique (soc. ariégeoise), REP PMCB depuis octobre 2024
- bois B : transport (régie ou prestataire), pré-traitement (prestataire), valorisation matière (soc. Egger)
- ferraille : transport (régie ou prestataire), négoce (prestataire Decons)
- gravats : transport (régie ou prestataire), pré-traitement (valorisation matière : prestataire Aude recyclage)
- meubles : transport, tri, valorisation (REP EcoMaison)
- DDM : transport, tri, valorisation Triadis (périmètre REP EcoDDS) ou Chimirec (hors périmètre ECODDS)
- pneus : transport, tri, valorisation Eurec Sud (REP Aliapur)
- textiles : transport, tri, valorisation Relai 81 (REP Refashion)
- plâtre : REP PMCB depuis octobre 2024
- huisseries : REP PMCB depuis octobre 2024

Flux en déchèteries

Traitements

	Valorisation	Elimination
Encombrants	Tri, valorisation matière et énergétique	Enfouissement des refus (Narbonne)
Gravats	Tri, valorisation matière (Aude recyclage)	Enfouissement (ISDI Alzonne)
Déchets verts	Valorisation matière : Compostage ou épandage de broyat	
Meubles (REP)	Tri, valorisation matière et énergétique (CSR)	
Cartons	Valorisation matière	
Bois traité	Valorisation matière panneau (Rion les Landes)	
Bois non traité	Valorisation énergétique combustible (St-Paul de Jarrat)	
Ferraille	Valorisation matière (Ets Decons)	
DEEE (REP)	Tri, valorisation matière et énergétique	
DDM	Tri, valorisation énergétique (incinération -RE)	
Pneus	Tri, valorisation matière et énergétique (cimenteries)	
Lampes et néons	Valorisation matière	
Huisseries (REP)	Tri, valorisation matière (verre, bois, PVC, Alu)	
Plâtre (REP)	Valorisation matière	
Huile minérale (REP)	Valorisation matière et énergétique	
Huile organique	Valorisation matière et énergétique	
Cartouches café	Valorisation matière	
Cartouches encre	Valorisation matière	
Textiles (REP)	Valorisation matière	
Verre	Valorisation matière (Verrerie ouvrière d'Albi)	
Piles (REP)	Valorisation matière	
Batterie	Valorisation matière	

Le Covaldem11 utilise principalement 5 unités de traitement.

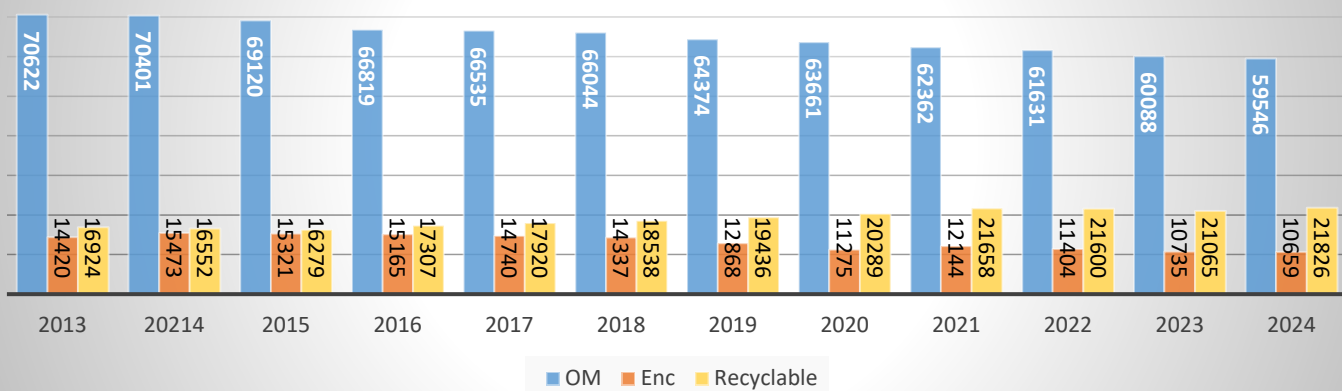
<p>CENTRE DE TRI DES RECYCLABLES DE CARCASSONNE (11)</p>		<p>EXPLOITANT : SUEZ CAPACITÉ : 20 000 TONNES TAUX DE VALORISATION MATIÈRE : 75.72%</p> <p>TONNAGE COVALDEM11 13 473 TONNES</p>
<p>ISDND DE LAMBERT (11) INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX</p>		<p>EXPLOITANT : SUEZ CAPACITÉ : 160 000 TONNES VALORISATION DU BIOGAZ > 75%</p> <p>TONNAGE COVALDEM11 32 835 TONNES</p>
<p>UIOM DE BESSIERES (ECONOTRE) (31) UNITÉ D'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES</p>		<p>EXPLOITANT : SUEZ CAPACITÉ : 192 000 T/AN PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE > 70%</p> <p>TONNAGE COVALDEM11 26 711 TONNES</p>
<p>ECOPÔLE DE LAMBERT CENTRE DE TRI/ VALORISATION DES DÉCHETS ENCOMBRANTS</p>		<p>EXPLOITANT : SUEZ CAPACITÉ : 75 000 T/AN</p> <p>TONNAGE COVALDEM11 10 659 TONNES</p>
<p>PLATEFORMES DÉCHETS VERTS</p>		<p>EXPLOITANT : SUEZ</p> <p>TONNAGE COVALDEM11 15 830 TONNES</p>

- 5 centres de **transferts de déchets ménagers**
 - 4 transferts exploités en régie (Fendeille, St-Martin de Villereglan, Lézignan et Quillan)
 - 1 transfert exploité via la DSP d'audeval (Carcassonne Salvaza)
- 3 **plateformes bois**
 - 3 plateformes exploitées en régie (Alzonne, Fendeille et St-Martin) avec prestataires (broyage et valorisations)
- 3 **plateformes déchets verts**
 - 2 plateformes exploitées en régie (Quillan et St-Martin) avec prestataires (broyage et valorisations)
 - 1 centre de compostage exploitée via DSP d'Audeval
- 7 **centres de traitements des gravats**
 - 1 ISDI exploité en régie (Alzonne)
 - 6 (puis 2) centres de tri/valorisation via marché et prestataires Aude-Recyclage et Corbières recyclages

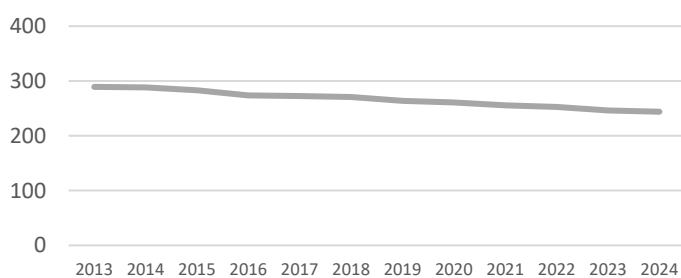
Les tonnages

	Tonnage		Kg/Habitants	
	2023	2024	2023	2024
OM	60 087,72	59545,58	246,06	243,86
Encombrants	10 735,42	10659,14	43,96	43,65
CS/ Papier	12 995,86	13523,16	53,22	55,38
Verre	8 069,00	8303,14	33,04	34,00
Total	91 888,00	92 031,02	376,28	376,90

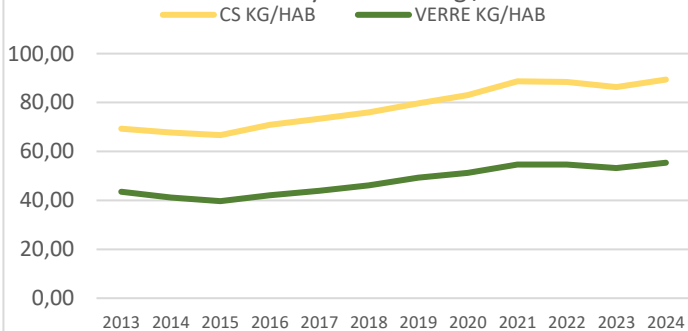
EVOLUTION DES TONNAGES PAR TYPE DE DECHETS



Evolution des ordures ménagères en kg/habitant



Evolution des recyclables en kg / habitant



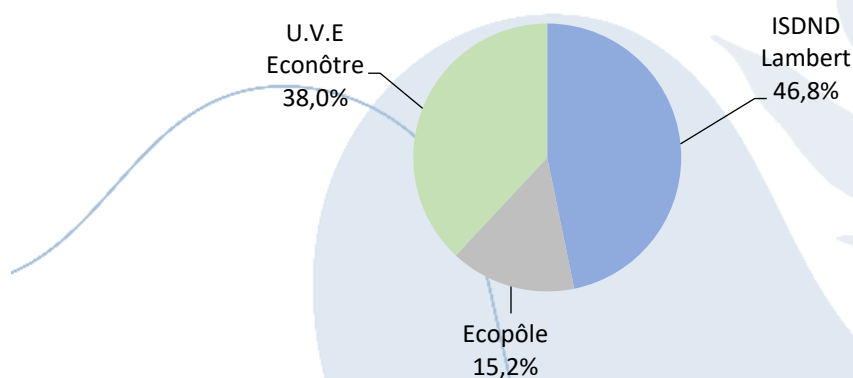
Indice de réduction des déchets base 2010

	tonnages	kg/hab/an	évolution /2010
Total Déchets Ménagers et Assimilés DMA	144 107	590	-5,74%
total DMA hors gravats	127 250	521	-5,77%
taux de valorisable hors gravats		70,20%	

Ordures ménagères résiduelles et encombrants

Année	Tonnages enfouis	Indice de réduction
2013	85042	100 (base)
2014	85874	100,98
2015	84401	99,25
2016	74316	87,39
2017	57972	68,17
2018	52266	61,46
2019	53209	62,57
2020	39659	46,63
2021	43667	51,35
2022	45434	53,43
2023	30976	36,42
2024	38372	45,12

Part des tonnages traités par exutoire



Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à l'environnement

Des améliorations sont apportées pour participer à la lutte contre le changement climatique par la réduction des gaz à effet de serre.

- ✓ Rationalisation des tournées pour réduire le kilométrage et le temps.
- ✓ Identification des manœuvres à éviter et mise en place des alternatives
- ✓ Démarche d'optimisation, continue de la conteneurisation.
- ✓ Amélioration de la performance de l'efficacité, des véhicules et achat de véhicules hybrides
- ✓ Intégration des énergies renouvelables : production photovoltaïque en 2024 de 45 980 kilowattheures
- ✓ Utilisation de chaudière bois pour les locaux administratifs et techniques : consommation des chaudières : 100 tonnes de bois non traité, soit 35 tonnes équivalent pétrole économisés.
- ✓ Bilan énergétique du bâtiment du siège et de 43 kilowattheures EP/ M2/an ce qui indique que nous avons des bâtiments à "énergie positive".
- ✓ Élaboration d'un rapport RSO
- ✓ Critères environnementaux dans les marchés publics : le service marché public s'emploie à mettre en œuvre les critères environnementaux dans les différents marchés du SYNDICAT
- ✓ Mise en place de solutions de tri à la source des biodéchets
- ✓ Promotion de l'économie sociale et solidaire : la promotion de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de la prévention et de la gestion des déchets est une démarche engagée avec un chantier d'insertion qui comprend une recyclerie et un magasin de vente. La mise en place d'aires de détournement dans les Ecocentres permet aussi de faire évoluer les tournages détournés de l'enfouissement.
- ✓ Les filières REP : nous sommes en contrat avec les organismes de l'ensemble des filières à responsabilité élargie des producteurs. De nouvelles rep pour des nouveaux objets, voient le jour, notamment en 2024 PMCB Produits et Matériaux de Construction de Bâtiments, Jeux et Jouer, ABJ Articles de Bricolage et Jardin, ASL Article de Sport et de Loisirs.



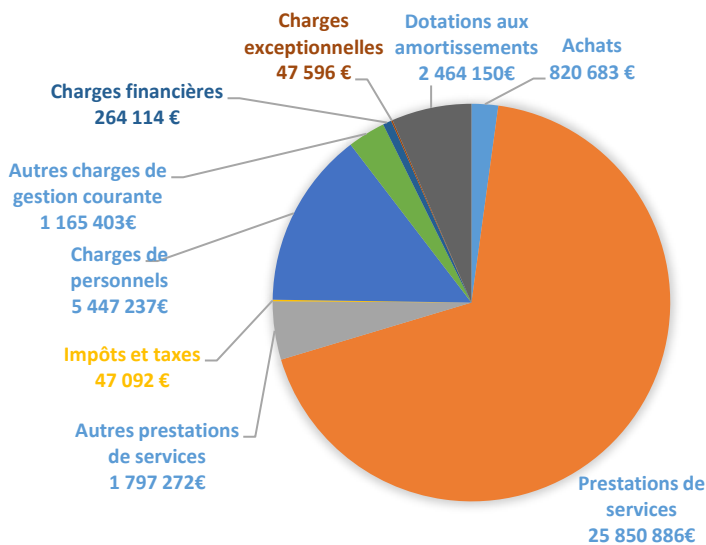
Éléments financiers

Résultat de l'exercice 2024

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	37 904 432	39 438 575	1 534 142
Section d'investissement	2 873 535	3 285 743	412 208
Total	40 777 967	42 724 318	1 946 351

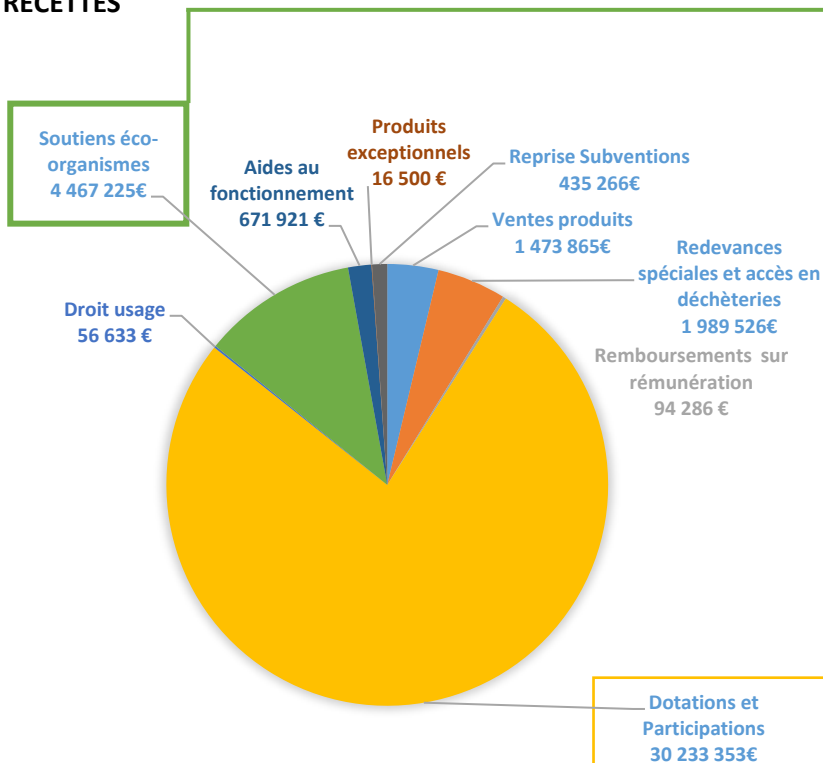
Section de fonctionnement

DEPENSES

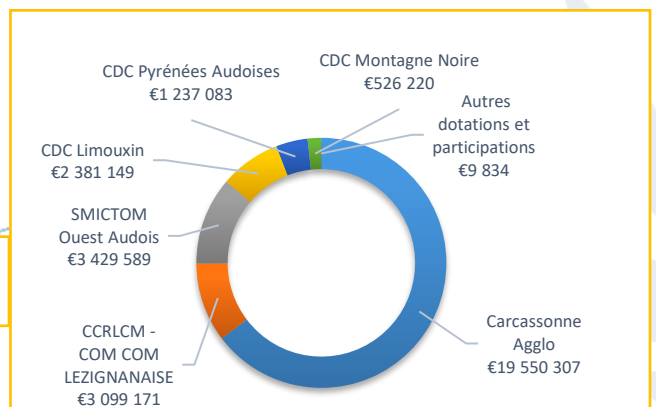
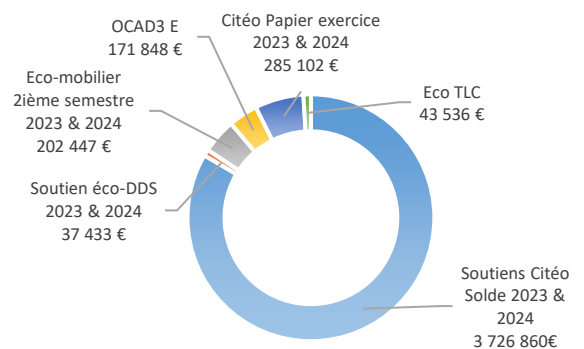


Nom de l'entreprise	Principales prestations 2024
AUDEVAL	25 754 716 €
BOURREL	352 750 €
MAUFFREY OCCITANIE	327 646 €
TIMBERPACK	335 927 €
CAZAL	240 444 €
CHIMIREC SOCODELI	212 919 €
JUBIL INTERIM	177 488 €
BOM SERVICES EURL	175 131 €
AUDE RECYCLAGE	87 251 €

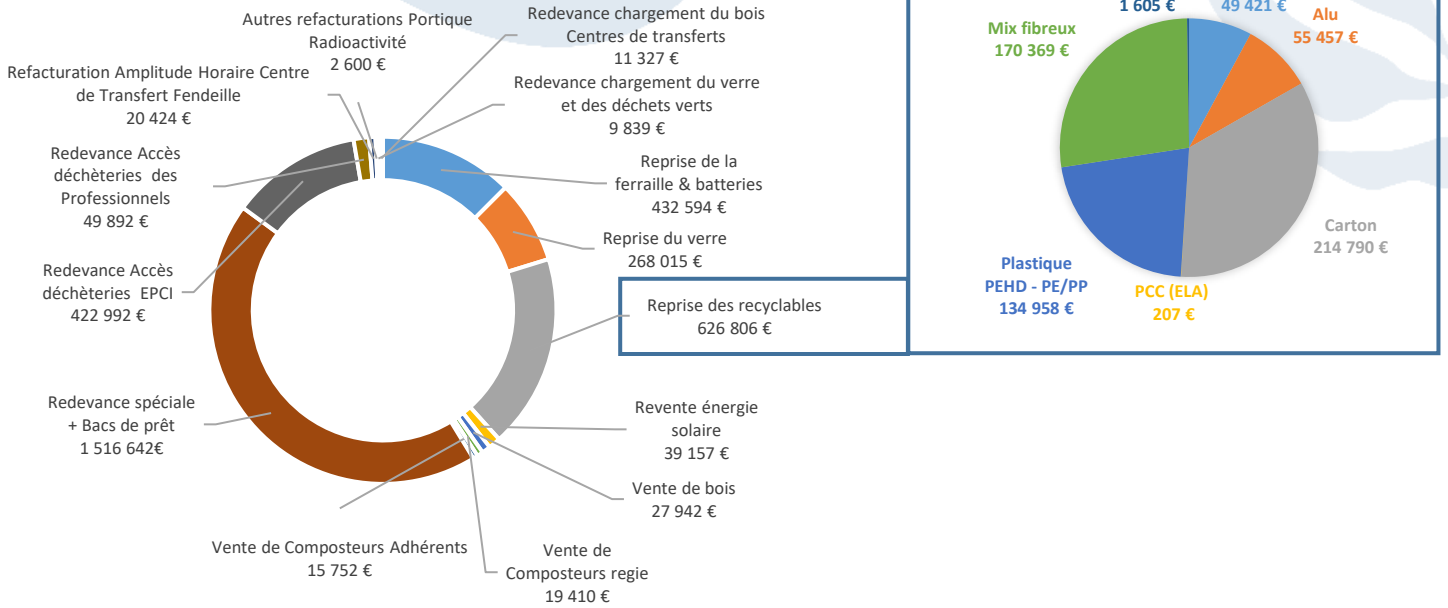
RECETTES



Soutiens éco organismes



VENTE DE PRODUITS



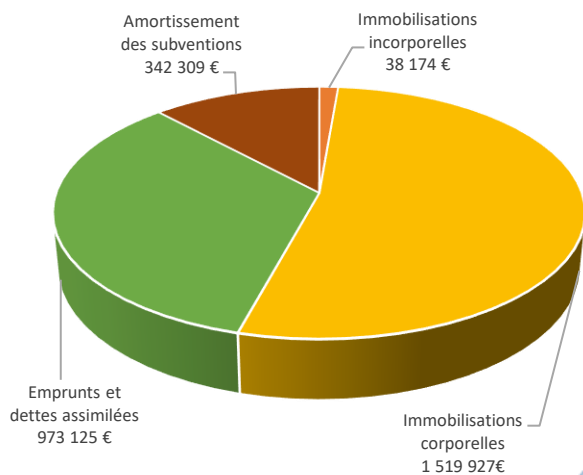
Redevance spéciale

Les déchets d'origine commerciale ou artisanale assimilés à des déchets ménagers, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et sans risques pour les personnes ou l'environnement dans les mêmes conditions que les déchets des ménages. La mise en place de la redevance spéciale est rendue obligatoire par la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et aux installations classées pour la protection de l'environnement. Le paiement de cette redevance est demandée à toute personne physique ou morale produisant des déchets d'origine tertiaire ou artisanale indépendamment de sa situation au regard de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dès lors qu'elle bénéficie de la collecte des déchets assimilés. D'après le compte administratif 2024, 1401 professionnels étaient concernés pour un montant total de 1 508 297€.

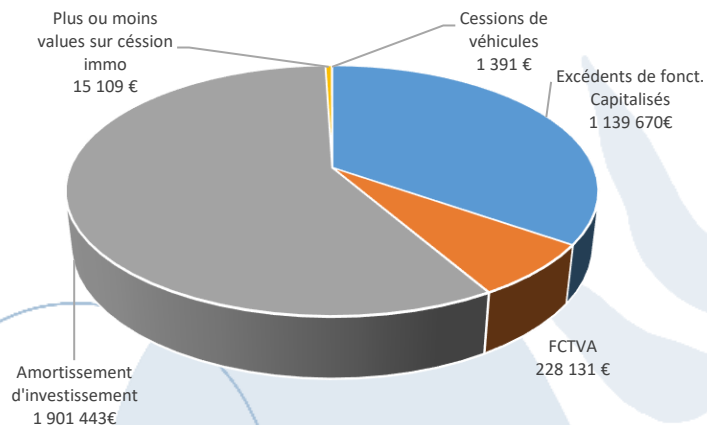


Section d'investissement

Dépenses (total 2 873 535€)



Recettes (total 3 285 744€)

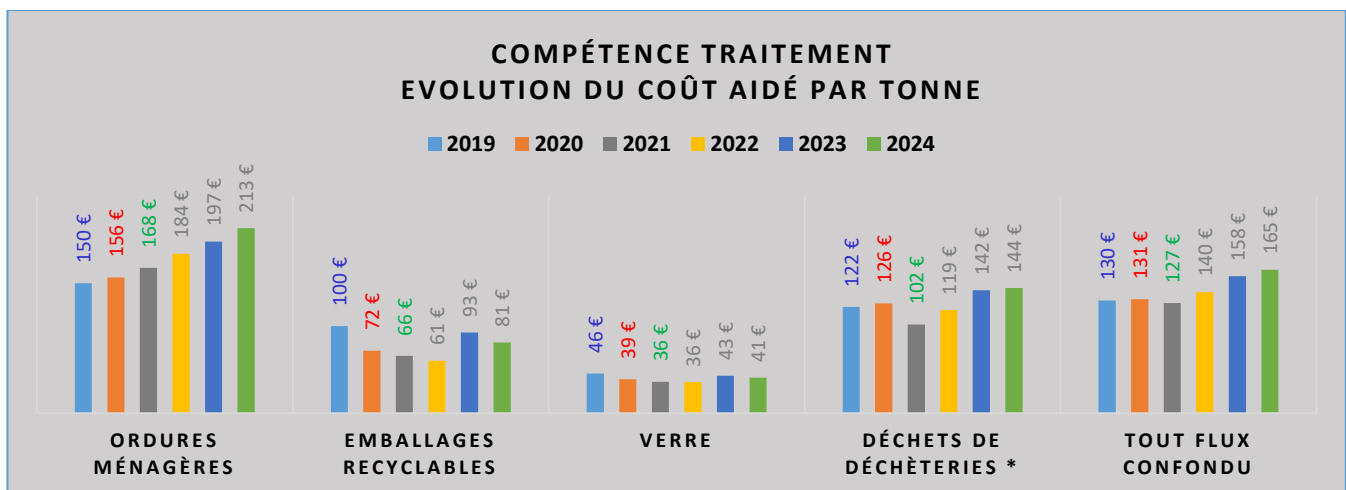
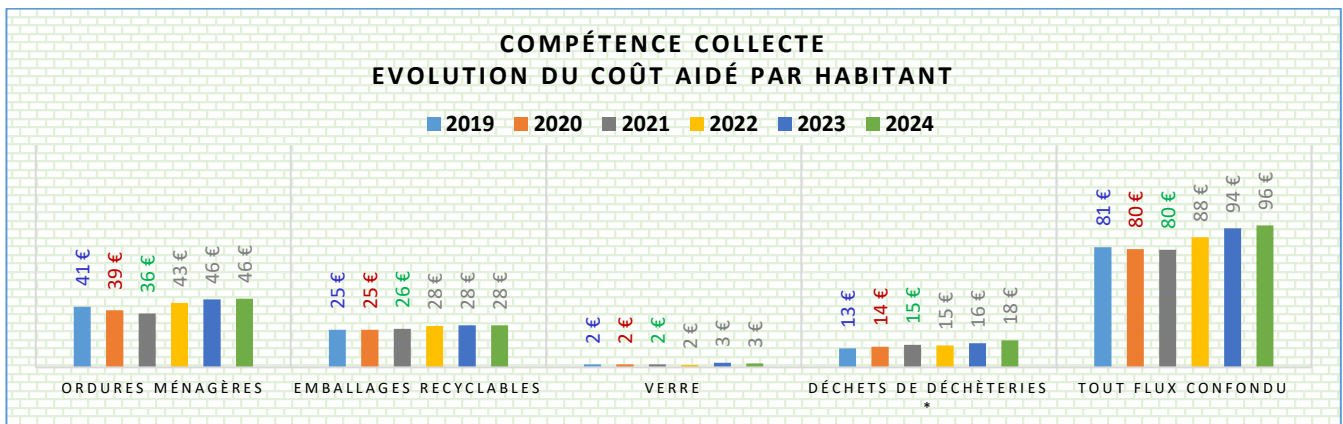
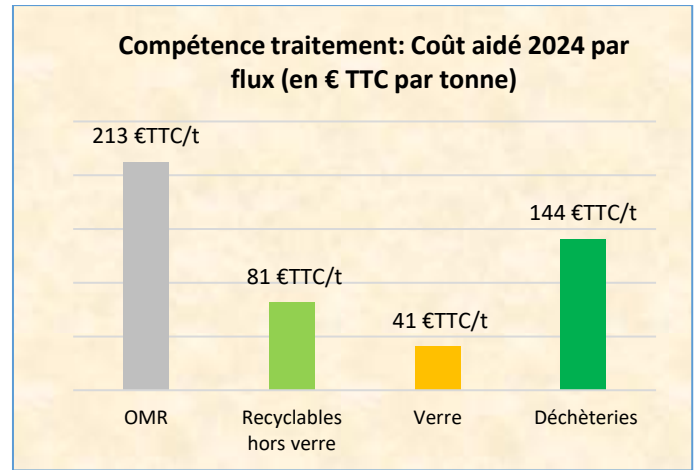
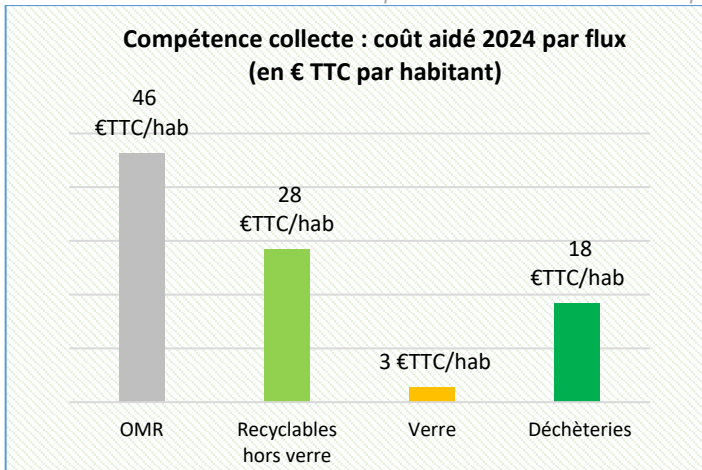


Les indicateurs économiques 2024

Afin de mieux appréhender les coûts de la gestion des déchets, différents indicateurs économiques sont utilisés :

	Ordures ménagères	Emballages recyclables	Verre	Déchets de déchèteries	Total
Charges pré-collecte/collecte	4 891,2K€	2 996,8K€	311,8K€	2 187,5K€	10 387,2K€
Charges de transport	2 760,3K€	277,3K€	386,6K€	2 901,5K€	6 325,7K€
Charges de traitement	8 874,6K€	3 332,6K€	- €	3 475,5K€	15 682,7K€
Charges fonctionnelles (Structure, communication, prévention)	1 900,0K€	903,3K€	232,1K€	689,5K€	3 724,9K€
Coût complet TTC en K€ *	18 426,2K€	7 510,0K€	930,5K€	9 254,0K€	36 120,6K€

* Total charges de fonctionnement du Compte Administratif après retraitement et sans les dépenses de "reversement aux adhérents"



* sans les tonnes des gravats